

# CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE

Formation continue ou apprentissage

## Objectifs de la formation

Le titulaire du CAP AEPE est un professionnel de l'accueil et de l'accompagnement des enfants de moins de 6 ans. Il sera soucieux de répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant, de conduire des activités d'éveil, de préparer des repas, de réaliser des soins d'hygiène et de confort et enfin d'accompagner le jeune enfant dans son développement global

## Déroulement de la formation

### FORMATION CONTINUE

- Formation de septembre à mai
- 400h en centre de formation (Bloc 1, 2 et 3 obligatoires)
- 18 semaines de stage pratique obligatoires
- Semaine de formation sur 4 jours et demi

### APPRENTISSAGE

- Signature du contrat d'apprentissage entre le 30 juin et le 30 septembre
- 400h en centre de formation (Bloc 1, 2 et 3 obligatoires)
- Semaine de formation sur 4 jours et demi

## Programme de la formation

- Bloc 1 : Accompagner le développement du jeune enfant
- Bloc 2 : Exercer son activité en accueil collectif
- Bloc 3 : Exercer son activité en accueil individuel

## Débouchés professionnels

- Agent Territorial Spécialisé dans les Écoles Maternelles (ATSEM)
- Agent Spécialisé des Écoles Maternelles (ASEM)
- Assistant(e) Maternel(le), Maison d'Assistant(e) Maternel(le) (MAM)

Le titulaire pourra aussi exercer dans les structures suivantes :

- Crèches, Halte garderie, Jardin d'enfants...
- Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE)
- Services à domicile (garde d'enfants)

## Pré-requis

- 18 ans avant la date de l'examen final
- Niveau V (CAP)
- Maîtrise du français à l'oral et à l'écrit